

Services disponibles dans les communes traversées :

COMMUNES	OT	Hôtel	Gîte d'étape	Chambre d'hôte	Camping	Restaurant	Epicerie	Boulangerie	Poste	Distributeur de billets	Taxi	Station service 24h/24	Pharmacie	Médecin
Ally		•		•		•	•	•			•		•	•
Brageac														
Chausсенac				•		•	•							
Barriac les Bosquets														
Pleaux	•	•		•	•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
St Christophe les Gorges				•	•									
St Martin Cantalès				•	•									
St Illide				•		•	•		•	•	•			•
St Cernin		•		•		•	•	•	•	•	•		•	•
St Chamant				•		•	•							
St Martin Valmeroux		•			•	•	•	•	•	•	•	•	•	•
Ste Eulalie			•			•								
Escorailles						•								

A NOTER : Ces données sont communiquées à titre indicatif et peuvent varier dans le temps. Se renseigner avant de partir.

Informations pratiques et recommandations

Balissage :

Le balissage du Tour du Pays de Salers est constitué de marques à la peinture vert et rouge. En cas de modifications du tracé, il est conseillé de se référer au balissage sur le terrain qui prime sur la description du topoguide. L'itinéraire a été décrit et balisé dans un seul sens, choisi en fonction de l'intérêt ou de la difficulté du parcours.

Difficulté :

Cette boucle du Tour de Pays est un itinéraire de moyenne montagne ne présentant pas de difficulté majeure. Il est à la portée de tout bon randonneur habitué à la marche en terrain montagneux. Il est cependant déconseillé au public familial. Les temps de marche indiqués dans le présent topoguide sont indicatifs. Ils correspondent à une marche effective d'un marcheur moyen, soit 3km/h en plaine et 400m/h en montagne.

Usage :

Le circuit proposé a été conçu pour être parcouru à pied. Cependant, certaines étapes utilisent des sentiers empruntés par le VTT. La plus grande prudence est donc recommandée, notamment dans les descentes.

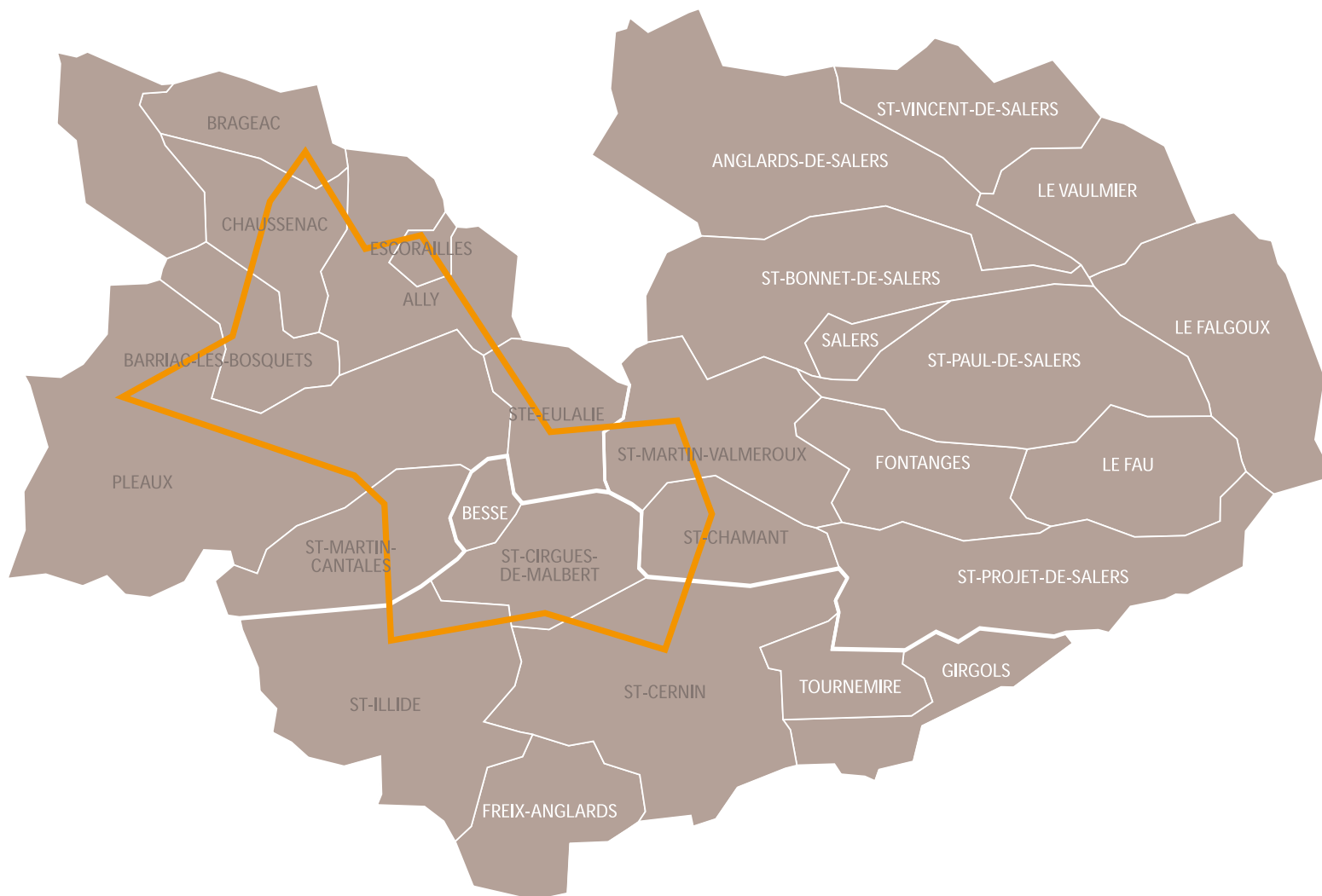
Responsabilité :

Le randonneur parcourt l'itinéraire décrit à ses risques et périls. Il reste le seul responsable, non seulement des accidents dont il pourrait être victime, mais également des dommages qu'il pourrait causer à autrui. Certains passages traversent des propriétés privées, pensez donc à bien refermer les clôtures. Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur le Tour de Pays. Cette mesure vise à préserver la tranquillité des troupeaux.

Problème :

Afin d'améliorer la qualité des itinéraires, n'hésitez pas à contacter l'office de tourisme en cas de difficultés rencontrées sur le terrain.

Les étapes...



JOUR 1



Ally
Chausсенac
Pleaux

JOUR 2



Pleaux
Saint Christophe les Gorges
Saint Illide

JOUR 3



Saint Illide
Saint Cernin
Saint Chamant

JOUR 4



Saint Chamant
Saint Martin Valmeroux
Sainte Eulalie

JOUR 5



Sainte Eulalie
Escorailles
Ally